



RÈGLEMENT PARCOURS AJIR

LE PARCOURS AJIR, C'EST QUOI ET POUR QUI ?

AJIR, c'est un parcours du dispositif AJIR DANS LA MANCHE, qui a pour objectif de susciter, promouvoir et de valoriser **les initiatives des jeunes de 11 à 25 ans résidant dans la Manche**. L'âge est apprécié à la date du passage en commission.

Concrètement, c'est ;

- 1** Un **accompagnement personnalisé** du réseau des Points d'Appui à l'Engagement (conseils techniques, apports méthodologiques etc.)
- 2** Une occasion pour le projet d'obtenir **jusqu'à 2000 euros**

EST-CE QUE CERTAINS PROJETS NE SONT PAS ÉLIGIBLES AU PARCOURS ?

Oui, **certains projets ne peuvent pas solliciter l'accompagnement du parcours AJIR** :

- Les projets professionnels, d'études et/ou de formation professionnelle
- Les projets de consommations d'activités
- Les projets portant uniquement sur l'organisation d'un séjour
- Les projets ayant déjà commencé avant la rencontre avec la commission

Tout projet, pour un même porteur, ne peut être financé qu'une fois au titre du parcours AJIR.

Les projets soutenus par le parcours AJIR s'inscrivent dans une démarche de prise de responsabilité et d'éducation à la citoyenneté. Par conséquent, **seuls les projets conçus et portés par les jeunes eux-mêmes sont éligibles.**

Les projets peuvent concerner **plusieurs domaines** : culture, solidarité, environnement, sport, etc.

QUEL MONTANT EST-IL POSSIBLE D'OBTENIR ?

- Le montant du financement sollicité **ne peut excéder 2000€ et ne doit pas représenter plus de 50% du coût total du projet**. Une part d'autofinancement est obligatoire (initiatives pour financer, entrées du public, participation personnelle)
- Après rencontre des porteurs de projets avec la commission, celle-ci peut décider d'un **financement complémentaire qui lui paraît nécessaire à la réalisation du projet. Son montant ne pourra pas dépasser 1000€**. L'ensemble des aides sera, dans tous les cas, inférieur à 50% du coût total du projet.

COMMENT SE PASSE LE PARCOURS AJIR ?

- Vous devez **compléter un dossier expliquant le projet** : d'où vient l'idée, quelles sont les étapes, les partenaires, comment le projet s'organise etc. Un modèle de dossier est disponible sur www.ajirdanslamanche.fr mais vous êtes libres de choisir la forme de la présentation.

- Avant, pendant ou après l'écriture du dossier, vous devez **prendre contact avec un Point d'Appui à l'Engagement**. Nous vous conseillons de le faire rapidement pour avoir les conseils dès le début de votre réflexion.

- Ensuite, **vous devez transmettre votre dossier complet avec un budget prévisionnel et ses justificatifs (devis, brochures de tarifs etc.)** par mail à bonjour@ajirdanslamanche.fr ou par courrier à :

**La ligue de l'enseignement de Normandie
AJIR DANS LA MANCHE
5 boulevard de la Dollée
50000 Sant-Lô**

- Si le dossier est recevable, **une rencontre avec une commission sera organisée minimum 15 jours après l'envoi du dossier**. Sont membres de la commission les Points d'Appui à l'Engagement, représentants des institutions partenaires et tout autre personne habilitée par le comité de pilotage.
- Une **réponse est donnée maximum 5 jours** après le passage en commission.

QUELLES SONT LES RÉPONSES POSSIBLES SUITE À LA RENCONTRE AVEC LA COMMISSION ?

Trois possibilités

- **Votre demande est acceptée** : vous recevrez **en totalité ou en partie** le montant du financement demandé. Il ne reste plus qu'à mettre en place votre projet, N'oubliez pas de communiquer sur ce que vous faites ! (articles de presse, réseaux sociaux ...)
 - **Dans les 2 mois après votre projet**, vous devez transmettre à la coordination **un bilan de votre projet** sous une forme libre ou utiliser le modèle de bilan fourni dans ce dossier; Vous devez aussi envoyer **un budget réalisé**.
- **Votre demande est ajournée** : La commission a estimé qu'il manquait des informations dans votre présentation de projet. Vous aurez quelques semaines pour fournir à la commission des informations supplémentaires. La commission décidera s'il est nécessaire de vous rencontrer à nouveau avant de prendre sa décision finale.
- **Votre demande est refusée** : La commission a estimé que votre projet ou votre organisation ne répondait pas suffisamment aux critères. Vous ne pourrez plus faire de demande pour un projet identique au sein du parcours AJIR. Mais rien ne vous empêche de faire une autre demande sur un projet différent.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET?

Les projets relevant du parcours AJIR sont évalués autour des critères suivants :

- Degré d'implication des jeunes dans le projet
- Utilité sociale et impact local (intérêt pour les autres, partage de l'expérience, réponse à un besoin)
- Faisabilité et cohérence du projet
- Mise en valeur du projet et communication

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES LAURÉATS DU PARCOURS ?

- Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution du financement
- Être couverts par une police d'assurance en responsabilité civile
- Envoyer à la ligue de l'enseignement de Normandie un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation avec la justification de l'emploi du financement.
- Accepter tout contrôle et à fournir tout document utile à un bilan
- Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif AJIR DANS LA MANCHE lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports.
- Participer à des temps de valorisation du dispositif AJIR DANS LA MANCHE, notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires, évènement IMPEC...
- Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif AJIR DANS LA MANCHE lors des temps forts du projet.

QUE SE PASSE T-IL SI LE PROJET NE SE PASSE PAS COMME PRÉVU APRÈS L'OBTENTION DU FINANCEMENT ?

Dans ce cas, **contactez rapidement la coordination AJIR DANS LA MANCHE ou un Point d'Appui à l'Engagement**. En fonction de la situation, nous envisagerons ensemble différentes possibilités. **Une demande de restitution du financement est possible.**





AJIR DANS LA MANCHE



**PLUS D'INFORMATIONS ET
CONTACT SUR :
WWW.AJIRDANSLAMANCHE.FR**



@ajirdanslamanche



Ajir Dans La Manche



Ajir Dans La Manche



bonjour@ajirdanslamanche.fr